

Nous utilisons des cookies pour sécuriser votre connexion, faciliter votre navigation et réaliser des statistiques de visites. Pour obtenir plus d'information sur les cookies et comment vous y opposer, [visitez notre page de politique de cookies](#).

Gérer mes cookies

REQUIS SEULEMENT

ACCEPTER TOUT

INVESTIR

INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER

L'économie belge est traditionnellement caractérisée par des investissements directs étrangers (IDE) élevés. Selon le [Rapport sur l'investissement dans le monde 2023](#) publié par la CNUCED, les entrées d'IDE ont été négatives de 1,7 milliard USD en 2022 (contre 11,5 milliards USD un an plus tôt). De même, les stocks d'IDE ont légèrement diminué pour atteindre près de 523,8 milliards de dollars, contre 555,7 milliards de dollars l'année précédente. Les principaux pays investisseurs restent la France, les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie (par pays investisseur ultime - données OCDE). Les investissements restent principalement orientés vers les activités financières et d'assurance, l'industrie manufacturière, les services professionnels, scientifiques et techniques, et les activités de services administratifs et de soutien. Selon les dernières données de l'OCDE, les entrées d'IDE ont été négatives de 165 millions USD au premier semestre 2023, contre -6,4 milliards enregistrés à la même période un an plus tôt. En octobre 2023, Toyota Motor Europe a annoncé qu'elle investirait 1,3 milliard d'euros pour agrandir son usine de fabrication à Gand, en Belgique. D'autres projets d'investissement importants ont été annoncés en 2023, notamment une nouvelle usine de fabrication de puces à Liège (AMD investissant 2,25 milliards d'euros) et l'expansion de l'usine de Bosch à Tirlemont (1 milliard d'euros).

L'attrait de la Belgique pour les investissements peut être attribué à sa position géographique stratégique au carrefour des principaux marchés européens, à la qualité des infrastructures de transport, de logistique et de télécommunications, à son commerce spécialisé dans les produits semi-transformés et semi-finis, à une main-d'œuvre multilingue et qualifiée et à des niveaux élevés de pouvoir d'achat. La stabilité de la société, la qualité de la main-d'œuvre et les infrastructures ont attiré des projets. Il n'existe actuellement aucune limite à la propriété ou au contrôle étranger en Belgique et il n'y a aucune distinction entre les sociétés belges et étrangères. Toutefois, à partir du 1er juillet 2023, les nouvelles règles belges de filtrage des investissements étrangers sont entrées en vigueur. Toutes les transactions signées à partir de cette date doivent obligatoirement faire l'objet d'une notification préalable à la clôture auprès de la Commission interfédérale de contrôle (CIF). La réglementation s'applique aux transactions dans lesquelles un investisseur étranger prend le "contrôle" d'une entité stratégique belge ou acquiert des droits de vote (10 % ou 25 %, selon le secteur) dans une telle entité. Les seuils de notification varient en fonction du secteur concerné : santé, énergie, transport, intelligence artificielle, industrie aérospatiale, médias, biotechnologie, etc. Enfin, la Belgique s'est classée 18e sur 82 pays en termes d'environnement des affaires dans le dernier classement de l'Economist Business Environment ; elle occupe la même position dans l'[indice de perception de la corruption](#). Le pays se classe également 23e parmi les 132 économies de l'[indice mondial de l'innovation 2023](#) et 46e sur 184 de l'[indice de liberté économique 2023](#).

Investissement Direct Etranger	2020	2021	2022
Flux d'IDE entrants (millions USD)	6.805	11.587	-1.710
Stocks d'IDE (millions USD)	604.255	555.736	523.855
Nombre d'investissements greenfield*	215	271	281
Value of Greenfield Investments (million USD)	5.017	7.577	7.288

Source : CNUCED - Dernières données disponibles.

Note : * Les investissements greenfield correspondent à la création de filiales ex-nihilo par la maison mère.

Comparaison internationale de la protection des investisseurs	Belgique	OCDE	Etats-Unis	Allemagne
Index de transparence des transactions*	8,0	6,5	7,0	5,0
Index de responsabilité des managers**	6,0	5,3	9,0	5,0
Index de pouvoir des actionnaires***	7,0	7,3	9,0	5,0

Source : Doing Business - Dernières données disponibles.

Note: *Plus l'index est grand, plus les transactions sont transparentes. **Plus l'index est grand, plus les managers sont personnellement responsables. *** Plus l'index est grand, plus les actionnaires ont le pouvoir de défendre leur droit.

POURQUOI CHOISIR D'INVESTIR EN BELGIQUE

Les points forts

Les points forts de la Belgique sont :

- Une main-d'œuvre disposant d'une formation académique supérieure, productive, polyglotte et flexible ;
- Des infrastructures de qualité pour les entreprises, la logistique, et les télécommunications (avec notamment le deuxième port européen, Anvers) ;
- La position stratégique du pays au cœur de l'Europe, au carrefour des plus importants marchés européens ;
- Une tradition d'ouverture au commerce international ;
- Des entreprises spécialisées dans la fourniture de biens intermédiaires et semi-finis ;
- Un fort pouvoir d'achat ;
- Une bonne qualité de vie.

Les points faibles

Les points faibles de la Belgique sont :

- Le coût élevé des salaires ;
- Le taux élevé d'imposition sur les entreprises ;
- Les procédures de licenciement complexes ;
- Une dépendance à la situation économique de la zone euro ;
- Les consommateurs multilingues obligent à porter beaucoup d'attention à l'étiquetage et à la stratégie marketing ;
- Le haut niveau de dette publique ;
- La tension entre la Flandre et la Wallonie.

Les mesures mises en place par le gouvernement

Les incitations à l'investissement et les subventions sont généralement gérées séparément par les trois régions belges de Bruxelles, Flandre et Wallonie. Dans leurs politiques d'investissement, les gouvernements régionaux mettent l'accent sur la promotion de l'innovation, la recherche et le développement, les économies d'énergie, la protection de l'environnement, les exportations et, surtout, l'emploi. En général, toutes les incitations régionales et nationales sont disponibles pour les investisseurs étrangers et nationaux aux mêmes conditions.

Les sociétés qui investissent en Belgique peuvent bénéficier de diverses réductions et exonérations fiscales :

- une exonération de 85 % du revenu net pour les revenus issus de l'innovation : brevets, logiciels protégés par le droit d'auteur, droits d'obtentions végétales. Cela signifie que les entreprises qui mènent leurs propres activités de R&D peuvent bénéficier d'une déduction fiscale allant jusqu'à 85 % des bénéfices futurs générés par les droits de propriété intellectuelle (ce qui donne un taux d'imposition effectif de 5,1 % sur les bénéfices admissibles).
- déduction pour investissement dans de nouveaux actifs
- une exonération de l'impôt fédéral pour un certain nombre de subventions accordées par les Régions
- une exonération d'impôt de 80 % sur les salaires liés à l'emploi de chercheurs qualifiés. Pour bénéficier de cette exonération, le projet de R&D doit être déclaré et approuvé par l'Administration fédérale publique de la politique scientifique ([Belspo](#)).

Pour plus d'informations, consultez le site Web [Business.Belgium](#).

LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

Les secteurs économiques clés

- Produits alimentaires : les produits alimentaires font partie du secteur le plus important de l'économie. Les plus grands groupes internationaux d'alimentation sont actifs en Belgique (Danone, InBev, Coca-Cola, Kraft Foods Belgium, Nestlé, Materne, Ferrero, etc.).
- Biotechnologie : quelque 140 sociétés sont actives dans le domaine de la biotechnologie en Belgique. Les universités et les centres de recherche ont tissé des liens étroits avec les acteurs économiques pour développer ce secteur tourné vers l'avenir.
- Le marché immobilier : Bruxelles est un lieu stratégique, avec un marché de l'immobilier attractif et une forte présence des organismes décisionnels européens, ce qui en fait le siège idéal pour les grandes entreprises. Des centaines de multinationales, principalement américaines et japonaises, ont leur siège européen en Belgique.
- Transports et logistique : la Belgique est l'endroit idéal pour disposer d'une base logistique ou d'un centre de distribution pour l'Europe continentale. Les infrastructures, le savoir-faire et les installations technologiques font de la Belgique une tête de pont pour la conquête des marchés européens.
- Automobile : Au cours des vingt dernières années, la Belgique a contribué à la production d'un million de véhicules par an en moyenne, la plupart destinés à l'exportation. La Belgique est un acteur clé dans le domaine de l'assemblage auto. Avec des usines comme Opel Anvers, Ford Genk, Audi Forest/Bruxelles, Volvo Europa, Van Hool (bus) et Truco, la Belgique est très présente sur le marché de la production.
- Le secteur des technologies de l'information et de la communication est dynamique en Belgique, notamment grâce à la qualité des infrastructures de télécommunication.
- Aérospatiale : l'industrie belge joue un rôle clé dans le secteur de l'aérospatiale. De nombreux avions portent la marque du savoir-faire belge : Airbus, Boeing, le F-16, le Rafale, le Falcon 7X, les programmes spatiaux Ariane 4 et 5, les satellites d'observation de la terre SPOT, pour n'en nommer que quelques-uns. Dans son programme de développement économique, la Région wallonne fait spécifiquement la promotion de la compétitivité dans l'industrie aérospatiale.

Les secteurs à fort potentiel

Le secteur des services a connu une croissance significative. Le pays est passé d'une production lourde à la fabrication de produits finis plutôt que de l'acier, des textiles et des matières premières. La Belgique importe les marchandises de base ou intermédiaires, y ajoute de la valeur grâce à un système de production avancé puis réexporte les produits finis. À l'exception de ce qui reste de ses réserves de charbon, la Belgique ne dispose pas de ressources naturelles significatives. Le secteur des énergies renouvelables se développe en tenant compte des objectifs fixés par l'Union européenne, mais reste sous-développé.

Les programmes de privatisation

Pour le moment, la Belgique n'a pas de privatisation programmée, bien que des discussions soient en cours sur une éventuelle privatisation de la banque publique Belfius et de la participation du gouvernement dans l'opérateur de télécommunications Proximus. Malgré les appels à l'ouverture du secteur ferroviaire belge aux entreprises privées, le gouvernement a annoncé en septembre 2020 que la SNCB restera le seul opérateur ferroviaire pendant les dix prochaines années.

Les appels d'offres, les projets et les marchés publics

[EBP](#), Marchés publics et projets en Belgique

[Tenders Info](#), Appels d'offres en Belgique

[TED - Marchés publics européens](#), Appels d'offres européens

Les secteurs où les opportunités d'investissement sont moindres

Les secteurs monopolistiques

Loterie, la poste (Bpost, qui n'est pas officiellement un monopole, mais dont la trop grande importance par rapport aux acteurs privés a été soulignée par la Commission Européenne).

Les secteurs en déclin

Construction, acier, énergie nucléaire.

Trouver de l'aide pour des informations complémentaires

Les agences d'aide à l'investissement

[Investir en Belgique \(Gouvernement fédéral belge\)](#)

Les autres ressources utiles

[L'Agence pour le Commerce extérieur](#)

[Faire des affaires en Belgique \(Chambre de commerce américaine en Belgique\)](#)

Les guides de l'investisseur

[Investir en Belgique \(Thomson Reuters Practical Law\)](#)

[Doing Business in Belgium](#)

[Expatica - Guide pour investir en Belgique](#)

